

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE GROUPES

Les présentes conditions particulières s'appliquent aux contrats conclus par les groupes. Un groupe est la réunion d'au moins 10 personnes préconstituées qui réservent les mêmes prestations et se présentent avant la réservation comme tel.

Les présentes conditions de vente s'appliquent prioritairement sur les conditions générales de vente pour tous les sujets abordés.

**Art 1/ Prix :** Les prix sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC) en Euros. Ils peuvent être indiqués par personne ou sous forme de forfait global pour le groupe. Ils varient et sont calculés en fonction du nombre de participants.

Le prix comprend toutes les prestations sèches ou regroupées prévues au contrat de voyage. Ce peut être des prestations de visites guidées, d'hébergement, de loisirs, de restauration, de spectacle, de transport...

Dans le cadre d'une visite guidée, le tarif forfaitaire (sauf visites spécifiques) est établi sur la base de 30 personnes, le groupe ne pouvant excéder ce nombre de participants. Au-delà des 30 personnes, la prestation d'un deuxième guide est obligatoire et par conséquent, facturée.

**Art 2/ Modalités de réservation et paiement :** Les groupes peuvent réserver des prestations en signant et retournant le contrat de voyage prévu à cet effet.

Après avoir déterminé les prestations souhaitées, DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME communique aux Clients, par courriel ou courrier, les conditions générales et particulières de vente, le contrat de réservation et le formulaire d'information type.

Le Client doit retourner le contrat signé par voie postale ou par courriel, après en avoir conservé une copie et consulté les conditions de vente, avant la date limite inscrite sur le contrat, accompagné du paiement de l'acompte correspondant à 30% du prix total de la prestation, par chèque ou par virement bancaire (RIB en pied de page du contrat de voyage) ;

Si des services et prestations non prévus venaient s'ajouter au séjour ou la prestation, ils seraient directement réglés sur place.

En cas d'inscription ou contrat de voyage réalisés tardivement, et à moins de 30 jours de la date du séjour ou de la prestation, la totalité du règlement est exigée dès la réservation et à la signature du contrat.

A réception du contrat signé et de l'acompte, ou de la totalité du prix, DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME en accuse réception au Client.

Le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour ou de la prestation, sur présentation d'une facture par DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME.

**Art 3/ Modification du nombre de participants :** Toute modification du nombre de participants doit être notifié par écrit (mail ou courrier) à DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME. Si ce dernier n'en a pas été informé par écrit dans le délai indiqué au devis ou n'a pas donné son accord préalable à toute modification du nombre de participants, **aucun remboursement ne sera accordé.**

Dans le cas où le groupe se présenterait en nombre inférieur à l'effectif prévu au contrat, le tarif du groupe initialement prévu restera applicable. Dans le cas où certains membres du groupe souhaiteraient annuler leur réservation, la valeur de la prestation individuelle sera soumise à l'échéancier d'annulation prévu à l'article 4 des présentes conditions particulières de vente.

Dans le cas où le groupe se présenterait en nombre supérieur à l'effectif contractuellement prévu, après autorisation expresse donnée par DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME, sera appliqué un prix identique aux autres participants à ces nouveaux participants. Sans accord préalable de DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME, les personnes dépassant l'effectif prévu au contrat ne pourront exécuter les prestations.

Si le Client refuse de réduire la taille de son groupe à la taille contractuellement convenue, le prestataire pourra refuser d'exécuter la prestation et le contrat sera rompu aux torts exclusifs du Client, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué, et la totalité du prix de la prestation sera dûe.

**Art 4/ Début et contenu des prestations :** Le groupe doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le (ou les) bon(s) d'échange ou sur la confirmation de réservation. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le temps de visite sera réduit sans possibilité de réduction de prix.

Passé un délai de retard de 30 minutes et sans nouvelle du groupe, le(s) prestataire(s) ne sera (seront) plus tenu(s) d'assurer la prestation et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils du guide. DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Le contrat sera résilié aux torts exclusifs du client, qui ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnisation.

**Art 5/ Annulations :** En cas d'annulation totale de l'ensemble du groupe, le Client sera redevable des sommes suivantes à DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME en fonction de la date d'annulation :

- Entre 59 et 31 jours avant le départ, le Client s'acquittera de 30% du montant total du séjour ;
- Entre 30 et 15 jours avant le départ, le Client s'acquittera de 50% du montant total du séjour ;
- Entre 14 et le jour du départ, le Client s'acquittera de 100% du montant total du séjour.

En cas d'annulation partielle d'un ou plusieurs participants sans que cela ne dépasse 10% du total du nombre de participants, le cas échéant l'annulation est considérée comme totale :

- Entre le jour de signature du contrat et 60 jours avant le départ, le Client s'acquittera de 25% du coût par participant ;
- Entre 59 et 31 jours avant le départ, le Client s'acquittera de 35% du coût par participant ;
- Entre 30 et 15 jours avant le départ, le Client s'acquittera de 55% du coût par participant ;
- Entre 14 et le jour du départ, le Client s'acquittera de 100% du coût par participant ;
- En cas d'interruption en cours de voyage du fait du participant, aucun remboursement ne sera effectué.
- « No Show » : en cas de non-présentation au départ d'un participant aux heures et lieux indiqués dans le carnet de voyage, ou non-respect des formalités de police, aucun remboursement ne sera effectué.

De plus, dans le cas d'une annulation partielle du groupe ayant pour incidence une modification de la tranche tarifaire correspondante au nombre minimum de participants, le tarif pour l'ensemble du groupe modifié pourra être réajusté sur cette nouvelle base tarifaire.

DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME ne pourra être tenu pour responsable d'un retard de l'acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre et des conséquences induites sur le déroulement du voyage ni pour quelque autre raison que ce soit.